



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 14 août 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20250801-D20250011710-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 26

de Votants : 28

Dont vote par procuration : 2

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00117/2025 du 01/08/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier août, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 25 juillet 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (26)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inayat KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Nourinya LOU TOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSE (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), Mme Nadjati SAÏDOU COMBO (Conseillère municipale)

Absents : (21)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaïdine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Mounib SOILIHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOIROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents excusés : (0)

Procuration : (2)

Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR, Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

OBJET :

**Organisation de la course
de pirogues**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 15/08/2025 que la convocation avait été faite le 25/07/2025.

Le Maire.

Considérant que la 4^{ème} édition de la course de pirogues de Mamoudzou se tiendra le dimanche 5 octobre 2025 ;

Considérant que la course de pirogues est une compétition sportive ancrée à Mayotte depuis des décennies. Elle avait disparu, mais tend à réapparaître grâce à certaines associations ou instances publiques qui militent pour sa réintroduction dans le patrimoine culturel de Mayotte ;

Considérant que la ville de Mamoudzou souhaite à travers cette manifestation sportive, être aussi partisane de la mise à l'honneur de l'héritage culturel de Mayotte par l'utilisation de la pirogue traditionnelle (le « Laka ») ;

Considérant que pour faire connaître cette course au plus grand nombre, la compétition sera répartie en quatre catégories à savoir enfants, femmes, adultes et entreprises ;

Considérant que la ville de Mamoudzou a aussi comme objectif la protection de l'environnement et la découverte de la mer. Cette journée permettra au public de découvrir plusieurs stands occupés par les partenaires de ce projet et participer à des ateliers thématiques sur le sujet ;

Considérant que le nombre de participants est de 360 participants, répartis comme suit : (90 pour la catégorie des jeunes, 90 pour la catégorie des femmes, 90 pour la catégorie des adultes, 90 pour la catégorie entreprise) + 120 remplaçants (30 pour la catégorie jeune, 30 pour la catégorie femmes, 30 pour la catégorie adultes, 30 pour la catégorie entreprise) ;

Considérant les tarifs de participation par équipage : trente euros (30,00 €) pour la catégorie enfants, trente euros (30,00 €) pour la catégorie femmes, soixante euros (60,00 €) pour la catégorie adultes mixtes et cent vingt euros (120, 00 €) pour la catégorie entreprises ;

Considérant que la location d'un stand pour la journée est de cinquante euros l'unité (50,00 €).

Considérant le budget prévisionnel de la course de pirogues 2025 :

BUDGET PREVISIONNEL COURSE DE PIROGUES 2025 VILLE DE MAMOUDZOU

RECETTES

Description	Précisions/Observations	Quantité	Coût unitaire	Total
Inscriptions catégorie enfants	30 pirogues x équipes de 4 personnes	30 équipes	30 €/équipes	900, 00 €
Inscriptions catégorie femmes	30 pirogues x équipes de 4 personnes	30 équipes	30 €/équipes	900, 00 €
Inscriptions catégorie adultes mixtes	30 pirogues x équipes de 4 personnes	30 équipes	60 €/équipes	1 800, 00 €
Inscriptions catégorie entreprises	30 pirogues x équipes de 4 personnes	30 équipes	120 €/équipes	3 600, 00 €
Location stands		20	50, 00 €	1 000, 00 €
TOTAL RECETTES				8 200, 00 €

DEPENSES

Description	Précisions/Observations	Quantité	Coût unitaire	Total
Sécurités				
Assurances pour la compétition		1	85, 00 €	85, 00 €
Prestation SNSM		1	1 000, 00 €	1 000, 00 €
Location corps morts		30	100, 00 €	3 000, 00 €
Sécurité privée	Gardiennage et sécurité	1	10 000, 00 €	10 000, 00 €
Dispositif Prévisionnel de Sécurité	DPS	1	1 200, 00 €	1 200, 00 €
Diagnostic de conformité des installations		1	1 000, 00 €	1 000, 00 €
Total				16 285, 00 €

Accompagnement Association LAKA de M'BOUINI

Pirogues et pagaies	Location pour la journée	35	80 €/pirogues	2 800, 00 €
Exposition et démonstration fabrication pirogue	1 jour	1	800, 00 €	800, 00 €
Exposition pirogues à l'Hôtel de Ville	1 mois	1	300, 00 €	300, 00 €
Accompagnement et suivi du projet par des professionnels de la pirogue	4 mois	1	10 000, 00 €	10 000, 00 €
Gilet pour adulte		100	25, 00 €	2 500, 00 €
Gilet pour enfant		100	15, 00 €	1 500, 00 €
Trophées maquettes pirogues		50	100, 00 €	5 000, 00 €
Total				22 900, 00 €

Equipements				
Location bateau à moteur	Location pour la journée	5	1 000, 00 €	5 000, 00 €
Location Jet ski	Location pour la journée	4	400, 00 €	1 600, 00 €
Corne de brume		1	40, 00 €	40, 00 €
Chronomètre		2	20, 00 €	40, 00 €
Mégaphone		2	200, 00 €	400, 00 €
Total				7 080, 00 €
Description	Précisions/Observations	Quantité	Coût unitaire	Total
Récompenses				
Tee-shirts	Participants + remplaçants	480	12, 00 €	5 760, 00 €
Tee-shirts	Organisateurs	120	12, 00 €	1 440, 00 €
Tee-shirts	Invités et VIP	100	12, 00 €	1 200, 00 €
Médailles	Scultés	480	20, 00 €	9 600, 00 €
Total				18 000, 00 €
Description	Précisions/Observations	Quantité	Coût unitaire	Total
Repas pour les agents				
Bouteilles d'eau	Petite bouteille	1 000	0, 50 €	500, 00 €
Petit-déjeuner		100	*	1 000, 00 €
Déjeuner		100	*	2 500, 00 €
Total				4 000, 00 €
TOTAL GENERAL RECETTES				8 200, 00 €
TOTAL GENERAL DEPENSES hors recettes				68 265, 00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : de valider l'organisation de la course de pirogues, édition de 2025.

Article 2 : de valider la convention qui lie la ville à l'ASSOCIATION LAKA DE M'BOUINI 976 pour l'organisation de la course de pirogues 2025.

Article 3 : d'autoriser la participation financière de chaque catégorie (trente euros pour la catégorie enfants, trente euros pour la catégorie de femmes, soixante euros pour la catégorie adultes mixtes et cent vingt euros pour celle des entreprises) et la location des stands (cinquante euros l'unité).

Article 4 : de valider le budget prévisionnel, tel que présenté dans la présente délibération.

Article 5 : d'autoriser les recettes et le sponsoring liés à la manifestation.

Article 6 : d'autoriser l'inscription de l'ensemble des dépenses et des recettes liées à la manifestation au budget communal.

Article 7 : d'autoriser que les produits liés à cette manifestation soient encaissés par la sous régie de recettes "FOIRES/MARCHES, DECHETS MANAGERS, LOCATION SALLES, EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS", crée par l'arrêté N°2074/2018 en date du 13 juillet 2018. Que le régisseur titulaire de la ville M. Ahmed M'ZE et son mandataire suppléant M. Zarahoui Nesta MIRADJI puissent encaisser les produits liés à cet événement."

Article 8 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer les documents afférents à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Mamoudzou, le 11/08/2025

Le Maire

Abstention (0) :

Contre (0) :